

29 avr 2022 -16:56

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2022

Reconnaissance des qualifications professionnelles et de la libre prestation de services des vétérinaires

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 septembre 2016 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles et la libre prestation de services des vétérinaires.

Le projet d'arrêté royal vise à compléter la transposition de la directive européenne 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Voici les modifications apportées :

- sont abrogés les mots suivants de l'article selon lequel le prestataire de services est dans l'obligation de fournir des informations au préalable : « sur la durée de son séjour ou de sa prestation de services, la nature de la prestation de services, l'endroit de la prestation de services, l'ordre professionnel auprès duquel le prestataire est inscrit, ainsi que toute autre information jugée nécessaire »
- l'article en rapport avec la procédure de contrôle des qualifications professionnelles du prestataire de services qui souhaite exercer en Belgique de manière temporaire et occasionnelle la profession de vétérinaire, mais qui ne tombe pas sous le mécanisme de la reconnaissance automatique, est transposé pour les vétérinaires
- l'article qui invite le vétérinaire à fournir des informations concernant sa formation pour déterminer l'existence éventuelle de différences substantielles avec la formation nationale exigée, est abrogé

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, chargé du Commerce extérieur

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Julien Barreau

Porte-parole (FR)

julien.barreau@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans

Porte-parole (NL)

+32 474 40 63 35

jonas.clottemans@clarinval.belgium.be